

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2023/204

Objet : Mise en place d'une règle de stationnement.

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPEES,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu la demande de Monsieur PONCHEL Sylvain en date du 05 juillet 2023,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, l'interdiction de stationner des véhicules devant le 200 rue Marcel Sembat (59184) SAINGHIN-EN-WEPPEES pour des travaux sur trottoir en domaine public, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : le stationnement des véhicules sera interdit au droit des travaux devant le 200 rue Marcel Sembat dans le cadre de l'aménagement de l'accès de Monsieur DECAD.

Article 2 : Cette interdiction de stationner prendra effet **le lundi 17 juillet 2023 à partir de 06 heures pour une durée de 30 jours.**

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de la gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- Monsieur PONCHEL Sylvain
- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales



Fait à SAINGHIN-en-WEPPEES, le 05 juillet 2023

Le Maire

Matthieu CORBILLON

